

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-332

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-332

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2026 entre Bordeaux Métropole et la
Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine Gironde - Programme
d'actions - Décision - Autorisation**

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'artisanat constitue un secteur majeur de l'économie locale et joue un rôle essentiel pour la dynamique économique et la qualité de vie sur le territoire métropolitain. Répondant aussi bien aux besoins des habitants, des visiteurs qu'à ceux des entreprises, il participe pleinement à l'animation des territoires, à la transmission des savoir-faire ainsi qu'au maintien d'une économie de proximité entreprenante et diversifiée.

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces/artisans/services aux personnes et aux entreprises) en termes de création de valeur, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite poursuivre et même renforcer son soutien à ces activités du quotidien.

Avec près de 25 000 entreprises recensées au 1er janvier 2026, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre pour le territoire métropolitain.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole souhaite renouveler en 2026 son partenariat privilégié avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMA NA 33), dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et de lancement de nouvelles opérations étroitement liées aux mutations en cours et à venir des artisans et de leur environnement.

Bilan des actions réalisées en 2025

Le partenariat engagé entre Bordeaux Métropole et la CMA NA 33 a permis, en 2025, de produire de nouvelles études/enquêtes et de mener différentes actions d'accompagnement et des événements portant notamment sur l'immobilier artisanal, les transitions des entreprises, la transmission/reprise ou encore les nouveaux profils d'artisans.

Les actions mises en œuvre ont contribué à renforcer la connaissance du tissu artisanal métropolitain et à alimenter les réflexions engagées par Bordeaux Métropole sur les enjeux de développement et d'accompagnement de secteur d'activité stratégique.

Le bilan des actions réalisées en 2025 ainsi que leur budget définitif sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Programme d'actions 2026

Le programme des actions 2026 a, cette année encore, été élaboré en étroite collaboration avec la CMA NA 33, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des artisans et de les accompagner dans leur adaptation aux évolutions de leurs conditions d'exercice et de leur environnement. Les actions reposent sur six axes opérationnels, récurrents ou nouveaux, tous en cohérence avec le Schéma de développement économique métropolitain.

Axe 1 : Répondre aux besoins immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

► Actions prévues :

- Organiser un appel à manifestation d'intérêt à destination des bailleurs et/ou entreprises souhaitant louer ou sous-louer leurs locaux ;
- Mettre en place un évènement de type « world café » afin de favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande de locaux artisanaux ;
- Actualiser l'étude sur les besoins immobiliers et les pratiques des entreprises artisanales sur Bordeaux Métropole ;
- Accompagner les projets de création et de requalification d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel que sur la phase de commercialisation ;
- Evaluer l'intérêt des entreprises artisanales pour l'opération d'aménagement de Lormont quai Carriet.

Axe 2 : Valoriser et promouvoir l'artisanat auprès des jeunes publics

► Actions prévues :

- Mobiliser les entreprises artisanales afin de valoriser les différents métiers de l'artisanat auprès des collégiens ;
- Organiser des échanges avec des acteurs spécialisés dans la mise en œuvre de programmes de découverte des métiers de l'artisanat par les jeunes ;
- Identifier des artisans susceptibles d'accueillir des stagiaires de 3ème.

Axe 3 : Accompagner la transmission/reprise des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

► Actions prévues :

- Accompagnement individuel de 20 entreprises sur la transmission ;
- Suivi des entreprises accompagnées les années précédentes ;
- Organisation d'ateliers thématiques.

Axe 4 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales

► Actions prévues :

- Organiser trois webinaires thématiques à destination des artisans et des porteurs de projet ;
- Valoriser la réparation artisanale, notamment dans le cadre des Journées nationales de la réparation ;
- Sensibiliser les artisans aux enjeux de l'énergie, de la mobilité, du réemploi et de l'économie circulaire.

Axe 5 : Accompagner la transition numérique des entreprises artisanales

► Actions prévues :

- Organiser un atelier collectif de démonstration des usages de l'intelligence artificielle ;
- Accompagner les entreprises sur le passage à la facturation électronique ;
- Organiser un atelier numérique portant notamment sur l'utilisation des réseaux sociaux, le référencement local, la communication visuelle ou encore la vente en ligne.

Axe 6 : Renforcer la connaissance du tissu artisanal métropolitain

► Actions prévues :

- Réaliser un document compilant l'ensemble des études réalisées par la CMA NA 33 ces dernières années sur l'artisanat métropolitain ;
- Restituer cette connaissance auprès des partenaires de la Chambre et de Bordeaux Métropole.

Le détail de chaque action du programme 2026 est présenté en annexe 2 de la présente délibération.

Budget prévisionnel global

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique la mobilisation de moyens humains et financiers importants.

Le budget prévisionnel du programme partenarial 2026 a été évalué à 109 234 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole est sollicitée pour verser à la CMA NA 33 une contribution d'un montant de 65 000 €.

Le détail des éléments budgétaires est présenté en annexe 2 de la convention ci même annexée.

La mise en œuvre du plan d'actions 2026, le budget correspondant, ainsi que les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMA NA 33, convention dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées aux organismes fournissant des SIEG, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU l'avenant 2 à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises signée le 15/07/2024, adopté par délibération n°2025-551 du Conseil métropolitain du 5 décembre 2025,

VU la demande de subvention formulée par la CMA NA 33, numéro 2026-00102 déposée le 4 juillet 2025,

VU la déclaration de la CMA NA 33 relative à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié ou qu'elle a demandées mais pas encore reçues, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMA NA 33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la Métropole sur l'année 2026, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions 2026 mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde ;

Article 2 : d'attribuer une subvention de 65 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2026 en faveur de l'artisanat de la métropole bordelaise tel que décrit ci-avant ;

Article 3 : d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde et Bordeaux Métropole pour l'année 2026, ci-annexée à la présente délibération ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée ainsi que tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée ;

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 657381, fonction 61 ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,